



9 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim

1^{bis} rue de la Course
67000 Strasbourg

Conditions générales de vente

Formation professionnelle continue

Article 1 : Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles S2i Evolution (ci-après « l'Organisme de formation ») dispense des actions de formation au bénéfice d'un client (ci-après « le Client »), qu'il soit une entreprise, un organisme ou un particulier, et qui lui en font la demande, via le site Internet de S2i Evolution par contact direct ou via un support papier.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les formations dispensées par S2i Evolution, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente figurent sur le site www.s2i-agence-web.fr et sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, des présentes CGV. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV préalablement à la signature du devis, du bon de commande ou de la convention de formation. Ces documents valent acceptation des termes du contrat, à l'exclusion de tout autre document émanant du Client (conditions générales d'achat notamment).

Les renseignements figurant sur le site web, les catalogues, prospectus et tarifs de S2i Evolution sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. S2i Evolution est en droit d'apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Les données enregistrées et archivées dans le système informatique de S2i Evolution sont présumées faire la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. À l'ouverture de chaque relation commerciale, S2i Evolution et le Client déterminent ensemble les numéros de téléphone et les adresses de courrier électronique qui feront foi dans le cadre de leurs échanges. Tout courrier électronique émis à destination de ces adresses sera présumé être reçu par l'autre partie.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

Version 1. Date de mise à jour : 02/01/2026

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de formation.

 www.s2i-agence-web.fr
www.s2i-evolution.eu

 09 80 80 11 12

 contact@s2i-evolution.eu

Le fait que S2i Evolution ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

Chaque partie demeure indépendante. Le présent contrat ne crée aucun lien de subordination, ni société de fait entre les parties.

Article 2 : Formations proposées

S2i Évolution conçoit, organise et dispense des formations professionnelles dans les domaines du web, du référencement, de la communication digitale et des réseaux sociaux, en présentiel ou à distance.

Les formations peuvent être :

- issues du catalogue de formation consultable sur le site www.s2i-agence-web.fr
- ou réalisées sur mesure, adaptées aux besoins spécifiques du Client.

En cas de demande particulière nécessitant un travail préparatoire spécifique, des frais supplémentaires pourront être facturés au Client après accord écrit préalable.

Article 3 : Commande

3.1. Devis

Préalablement à toute commande sollicitée par le Client, S2i Evolution établira un devis et/ou une convention de formation dont la durée de validité est précisée dans celui-ci et communiquera ses Conditions d'accompagnement pour acceptation par le Client.

3.2. Commande

La commande pourra s'effectuer en retournant le devis ou la convention établi par S2i Evolution, dûment signé et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord » ou en adressant un document mentionnant notamment : la nature du service, la quantité, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu de la prestation s'il est autre que le lieu de facturation.

Les commandes transmises à la société S2i Evolution sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de la part S2i Evolution.

L'inscription doit parvenir à S2i Évolution au plus tard dix (10) jours ouvrés avant le début de la session de formation.

3.3. Adaptation de la commande

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par S2i Evolution, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

Toute demande de modification de la commande passée par un Client ne pourra être prise en compte par S2i Evolution, que si la demande est faite par écrit, y compris par courrier électronique et fait l'objet d'une acceptation expresse de S2i Evolution avec un ajustement éventuel du prix et des délais d'exécution.

Si d'éventuelles difficultés devaient surgir entre les parties, elles seront réglées d'un commun accord. Faute d'accord, chaque Partie pourra alors décider de mettre fin au contrat, sans pénalité ni préavis en informant l'autre partie par courrier électronique. Dans cette hypothèse, le Client restera néanmoins redevable du paiement des prestations déjà effectuées.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de formation.

3.4. Annulation de la commande par le Client

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par S2i Evolution, pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à S2i Evolution et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

3.5. Refus de commande

Dans le cas où un Client passe une commande à notre société, sans avoir procédé au paiement de la ou des commande(s) précédente(s), notre société pourra refuser d'honorer la commande, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, à moins que ce Client ne fournisse des garanties financières suffisantes ou un paiement comptant. Aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera alors accordée.

Article 4 : Tarifs et règlements

4.1. Tarifs

Les formations sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par la société S2i Evolution et accepté par le Client, et/ou comme indiqué dans les conditions d'accompagnement dûment acceptées par le Client.

Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude seront communiquées au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du Client. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité. Sauf mention expresse dans l'offre de vente, les tarifs s'entendent nets et HT. **Les frais éventuels de déplacement, repas ou hébergement du formateur sont facturés en sus.**

Les tarifs indiqués sont valables 30 jours à compter de leur diffusion au Client. Ils seront majorés de la TVA et/ou de tous autres impôts similaires qui deviendraient exigibles, au taux applicable au moment de leur exigibilité.

S2i Evolution se réserve le droit de demander le versement d'un acompte avant le début de la formation.

Sauf accord exprès, préalable et écrit de S2i Evolution, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes dues par le Client à S2i Evolution au titre de l'achat desdits services, d'autre part.

Toute formation commencée est due en totalité.

En cas de prise en charge par un organisme tiers, il appartient au Client d'effectuer les démarches nécessaires. Si la prise en charge n'est pas confirmée à la date de démarrage, le Client reste redevable du coût total de la formation.

4.2 Délais de règlement

Sauf stipulation contraire, il est perçu à la commande une somme de 40% du prix total de la prestation de service commandée, à titre d'acompte.

S2i Evolution a la possibilité d'effectuer toutes facturations intermédiaires en fonction de l'avancement du projet. Le solde du prix est payable comptant à 30 jours suivants la date de facture.

Lors de l'entrée en relation, S2i Evolution se réserve le droit d'exiger, dès la passation de la commande, le paiement de l'intégralité de la prestation.

Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de formation.

S2i Evolution ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

4.3. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises S2i Evolution, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à S2i Evolution par le Client, sans préjudice de toute autre action que S2i Evolution serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, S2i Evolution se réserve en outre le droit d'annuler la fourniture des prestations commandées par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations en cours, à moins que le Client ne fournisse des garanties suffisantes ou un paiement comptant.

En cas de paiement partiel, celui-ci sera imputé en priorité sur les pénalités de retard, puis sur les échéances courantes par ordre d'ancienneté décroissante.

Article 5 : Modalités de déroulement des formations

5.1. Délais

Les formations demandées par le Client seront fournies dans un délai tel que mentionné au devis. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et S2i Evolution ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des services n'excédant pas 90 jours. En cas de retard supérieur à 90 jours, le Client pourra demander la résolution du contrat. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par S2i Evolution.

La responsabilité de S2i Evolution ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, au fait d'un tiers, ou en cas de force majeure.

En toute hypothèse, la livraison ou la fourniture des prestations de services dans les délais ne peut intervenir que si le Client a rempli toutes ses obligations à l'égard de S2i Evolution.

5.2 Réclamations

À défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité. Sauf dispositions spéciales aux présentes Conditions Générales de vente, le Client disposera d'un délai de 5 jours à compter de la fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès de S2i Evolution. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client. S2i Evolution remboursera ou rectifiera le Client (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client. S2i Evolution s'engage à fournir une réponse sous 10 jours ouvrés maximum.

5.3. Déroulé de la formation

Une journée de formation correspond à sept (7) heures de formation effective.

Les durées et programmes détaillés sont précisés dans les fiches de formation disponibles sur le site ou dans la convention.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de formation.

S2i Evolution choisit librement les méthodes pédagogiques, outils et supports utilisés pour assurer la qualité des formations.

Les formations peuvent être réalisées :

- dans les locaux de S2i Evolution, 9 Av. de Bruxelles, 68350 Brunstatt-Didenheim
- en intra-entreprise, dans les locaux du Client (qui en assure l'équipement et la logistique),
- ou à distance, via les plateformes numériques mises à disposition par S2i Evolution.

S2i Evolution fournit les supports pédagogiques nécessaires. Un coût de reproduction ou d'envoi peut être ajouté si applicable.

Les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur de S2i Evolution, fournit par l'organisme de formation au client par le moyen de son choix.

S2i Evolution ne saurait être tenue responsable des éventuelles erreurs dans les supports remis, ceux-ci constituant des aides pédagogiques et non des documents réglementaires.

À l'issue de la formation, S2i Evolution remet au Client les documents légaux : attestation de présence, bilan de formation et facture.

5.4 Mise à disposition de matériel

Le Client s'engage à souscrire au profit de S2i Evolution une assurance pour l'ensemble du matériel mis à disposition, le garantissant contre tous les sinistres qu'il peut subir autres que ceux imputables à S2i Evolution.

Article 6 : Annulation, report ou remplacement

6.1 Annulation par S2i Évolution

S2i Evolution se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session :

- en cas d'effectif insuffisant (moins de participants que le minimum pédagogique requis),
- ou pour cause de force majeure (maladie, grève, indisponibilité du formateur, etc.).

Dans ce cas, le Client est informé au plus tôt avant la session et les sommes éventuellement versées sont intégralement remboursées ou reportées, sans autre indemnité.

6.2 Annulation par le Client

Pour toute annulation, même en cas de force majeure, moins de dix jours ouvrés avant le début de la formation assurée par S2i Evolution, le montant de la prestation restera exigible en totalité à titre d'indemnité forfaitaire. Néanmoins, si l'organisme de formation organise dans les douze mois une session identique, un report sera proposé et l'indemnité susdite sera imputée au coût de cette nouvelle session.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de formation.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Sauf disposition contraire expresse, S2i Evolution reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les supports pédagogiques remis ou mis à disposition pendant la formation réalisée, même à la demande du Client, en vue de la fourniture des services au Client.

Seul un droit d'usage personnel et non exclusif est accordé au participant.

Le Client s'interdit donc toute reproduction, communication au public, adaptation, correction, traduction, ou autre exploitation, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de S2i Evolution qui peut la conditionner à une contrepartie financière. Le Client s'interdit donc formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur les Services sans l'accord de S2i Evolution.

Le Client s'interdit de transmettre les supports à un tiers ou à un concurrent de S2i Évolution sous peine de poursuites.

Sauf interdiction expresse du Client, S2i Evolution est autorisé à mentionner le nom, le logo ou la dénomination sociale du Client à titre de référence dans le cadre de sa promotion commerciale.

Article 8 : Responsabilité

8.1. Responsabilité de l'organisme de formation

Le Client est seul responsable du choix des formations commandées.

La responsabilité de S2i Evolution ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et se limite aux dommages directs subis, à l'exclusion de tout dommage indirect (perte de chiffre d'affaires, de données, de clientèle, etc.).

S2i Evolution est soumis à une obligation générale de moyens. La responsabilité de S2i Evolution ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, notamment toute perte ou dommage de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaire ou de bénéfice, perte de clientèle ou perte d'une chance, atteinte à l'image, en relation ou provenant du Service, de son fonctionnement, même si S2i Evolution a été averti de l'éventualité d'une telle perte ou d'un tel dommage.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de S2i Evolution serait retenue, celle-ci serait limitée au montant HT payé par le Client au titre de la formation concernée.

8.2. Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Il sera considéré comme un cas de force majeur au terme des présentes tout dysfonctionnement d'Internet qui n'est pas imputable à S2i Evolution. La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de formation.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. À cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 30 jours, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies ci-après.

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra avoir lieu que 20 jours après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Article 9 : Sous-traitance

Afin de permettre au vendeur de tenir au mieux ses engagements, S2i Evolution se réserve le droit de sous-traiter certaines prestations.

Article 10 : Données personnelles (RGPD)

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par S2i Evolution. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est S2i Evolution. Sauf consentement préalable du Client, les données personnelles sont strictement confidentielles. L'accès aux données personnelles sera limité aux employés de S2i Evolution, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, S2i Evolution s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse suivante : contact@s2i-evolution.eu. En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de la CNIL.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de formation.

Article 11 : Confidentialité

Les informations transmises entre les parties dans le cadre des formations sont strictement confidentielles.

Chaque partie s'engage à ne pas divulguer les informations commerciales, techniques ou organisationnelles obtenues.

Article 12 : Loi applicable et attribution de compétence

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations de prestations de services qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRÉSENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITÉ, SON INTERPRÉTATION, SON EXÉCUTION, SA RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES SEUL SERA COMPÉTENTE LA CHAMBRE COMMERCIALE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE OU SON PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE RÉFÉRÉS, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, CE QUI EST EXPRESSÉMENT ACCEPTÉ PAR LE CLIENT.

Article 13 : Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter du 9 octobre 2025 et remplacent toute version antérieure.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de formation.